

L'œil de Washington

L'économie a quelque chose de plus franc que la politique: les rapports de force y apparaissent en général plus manifestes, souvent même dans toute leur brutalité. Ce qui rend très difficile une absence de parti pris, et presque intenable une position de neutralité. Ainsi, tandis que la Suisse diplomatique sauve assez bien la face, notre politique économique extérieure a davantage de peine à se mouvoir dans le milieu — ou en dehors — du champ d'affrontement des grandes puissances.

Il ne nous reste dès lors qu'une politique économique à suivre, celle qui a prévalu pendant les hostilités de la Deuxième Guerre mondiale: la Suisse a clairement choisi son camp, mais n'oublie pas de faire certaines concessions à «l'ennemi». Ainsi, la semaine dernière a vu la conclusion de l'accord sur le rééchelonnement de la dette extérieure polonaise, aux termes de négociations interrompues après le 13 décembre 1981 à l'instigation des Etats-Unis, et reprises grâce notamment aux efforts de la Suisse. Voilà pour la concession, non négligeable il faut le reconnaître.

Mais dans le même temps, en rechignant un peu et en gémissant discrètement, la Suisse se conforme aux dernières injonctions américaines, qu'elles émanent des services de contre-espionnage industriel ou du ministère US du commerce. Comment faire autrement, vu le rapport de forces? Et qui oserait fâcher un partenaire commercial de cette importance, à l'heure où la balance commerciale Suisse-USA accuse de nouveau un net excédent en notre faveur, après avoir présenté pendant une douzaine d'années un excédent négatif?

Or donc, la Suisse a commencé par s'aligner sur les directives du «Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations» (Cocom), qui regroupe la quasi-totalité des pays membres de

l'OTAN et le Japon. Cette organisation surveille les ventes à l'Est de produits mettant en œuvre des technologies avancées. Bien qu'elle respecte la consigne de boycott pour les marchandises frappées d'interdiction d'exportation à destination de l'URSS notamment, la Suisse passe pour une plaque tournante du «commerce interdit». Et plusieurs entreprises helvétiques, principalement neuchâteloises, figurent sur la liste noire du Cocom, où la Suisse est plutôt bien représentée. Personne n'a oublié l'affaire Fawag.

Comme si cela ne suffisait pas, le Ministère américain du commerce a décidé d'accorder, dès le 1^{er} janvier de cette année, une dispense de taxe aux entreprises américaines exportant par l'intermédiaire de leurs filiales implantées dans certains pays, au nombre desquels la Suisse ne figure pas. Et cela malgré des interventions à tous les niveaux. On ne mesure pas encore exactement les conséquences de ce nouveau diktat américain, inspiré par la méfiance du Pentagone et le néo-protectionnisme reaganien. Pour sa part, le Conseil fédéral prend ses précautions dans son dernier Rapport annuel sur la politique économique extérieure: «Les efforts américains destinés à renforcer et à intensifier le contrôle à l'exportation de technologies stratégiques importantes laissent présager des dangers d'une discrimination de la Suisse face aux pays de l'OTAN en matière d'octroi de licences d'exportation américaines.»

Et le fait que ni la Grande-Bretagne, ni l'Italie, ni le Liechtenstein ne figurent parmi les vingt-trois pays «agréés» pour l'implantation de sociétés de vente ne consolera pas les cantons de Saint-Gall ou de Neuchâtel, qui ont fait des efforts particuliers pour attirer de telles sociétés.

Ingrats Américains. Difficile neutralité. Tout un courant à remonter, et une image à corriger. Changer de ministre de l'Economie publique et extérieure dans ces conditions? Vous n'y songez pas, vous non plus.

Y. J.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 759 24 janvier 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Edmond Kaiser

Lectrices, à vos marques!

Lancement du «Blick für die Frau», ni pire, ni bien meilleur que «Blick» lui-même, du moins à examiner ce premier numéro (3), très largement diffusé dans les kiosques, tant en Suisse romande qu'en Suisse allemande. Dans l'air du temps, choix des sujets dans la ligne Ringier bien connue, ouverture de rubriques «conseils» à courrier, profondément misogyne comme de juste, mise en pages tout à fait dans le style de ses homologues «populaires» en Allemagne de l'Ouest. Pour qu'une telle offensive trouve son aboutissement commercial, et avec de tels moyens, il fallait qu'un marché soit encore à prendre: mauvais point pour les magazines «spécialisés», déjà implantés dans ce créneau, et qui devront maintenant compter avec la surenchère dans la facilité qu'on peut attendre de leur nouveau concurrent.

Dans les milieux professionnels, on s'accordait, depuis quelques années, à considérer les femmes comme un public moins rentable, en tout cas pour des magazines à vocation uniquement «féminine». Les disparitions de titres et les concentrations dans ce secteur semblaient confirmer ces calculs. Il faut croire que Ringier fait d'autres analyses, ou qu'il admet qu'il n'y a place ici que pour un seul support leader de la publicité, celui qu'il lance, très précisément...

De toute manière, nouvelle formule ou pas, feuilletez ce type d'hebdomadaires ou de mensuels, en anglais, en allemand ou en français, il est certain que les annonceurs resteront les véritables maîtres du contenu de la presse dite réservée aux femmes. Cela va sans dire; mais cela va encore mieux en l'avouant explicitement, comme l'a fait tout récemment à «Libération» (15.1.1985), Evelyne Prouvost, la très dynamique PDG du groupe «Marie-Claire»! A la question de F. Eskenazi, «Un groupe comme le vôtre dépend énormément de la publicité et des annonceurs. Ces relations

sont-elles saines?» E. Prouvost répondait — nous citons ces trois paragraphes d'une interview qui valait le détour:

Disons-le clairement: nous sommes de plus en plus dépendants. Dans le secteur de la beauté, il y a chaque jour davantage d'argent en jeu¹, et les annonceurs sont de plus en plus dictatoriaux. Cela signifie qu'il y a des numéros où la rédaction est absolument noyée dans la publicité, et c'est d'autant plus délicat que nous sommes suspectés de faire du publi-rédactionnel chaque fois que nous faisons du «service-lectrices» (sic).

La deuxième façon dont pèse la publicité est qu'il faut faire des produits qui lui plaisent! Avant, on vendait des lecteurs aux annonceurs, aujourd'hui, il faut plaire à la fois aux lecteurs — le verdict des kiosques — et aux annonceurs. C'est ainsi que nous devons mettre de plus en plus de couleur, alors que si le poids de la pub était moindre, on mettrait moins de couleur, on changerait la qualité du papier et on vendrait nos journaux moins cher. Cela n'est plus possible quand on sait que certains magazines font 60% de leur chiffre avec la publicité.

Mais reconnaissons tout de suite que sans la publicité, les magazines ne pourraient pas gagner d'argent (...). Et disons encore, pour relativiser tout cela, que lorsqu'il nous arrive d'avoir un numéro avec moins de publicité, nous nous arrachons les cheveux, car les femmes l'aiment puisqu'elle habille nos titres depuis si longtemps... Lectrices, à vos marques!

¹ En Suisse, les «produits de beauté» n'arrivent qu'en dix-neuvième position dans le hit-parade des plus forts investisseurs dans le domaine publicitaire, avec un peu plus de treize millions dépensés en 1983 (mais répartis à raison de 10% dans les journaux et 69% dans les magazines, le reste allant à la TV). Il faut compter aussi, bien sûr, avec les marchands de vêtements (quatrième place, avec 45 millions, juste derrière les trois «grands», «sociétés de distribution», «automobile» et «banques et caisses d'épargne», dans l'ordre), et d'autres encore comme les «meubles et aménagement d'intérieurs» (7°), «montres et bijoux» (11°), «appareils électro-ménagers» (13°), entre autres grands «soutiens» classiques de la presse «féminine» (Réd.).

Les transports publics contre la pollution

Un rapport qui vous aura peut-être échappé, au moins dans les détails, au tournant de l'année 1984/1985: «Pollution de l'air en 1983», publié par l'Office fédéral de la protection de l'environnement. Constat alarmant pour les zones urbaines où la charge de l'air en polluants primaires atteint les limites du supportable sur le long terme. En question, les installations de chauffage, bien sûr (anhydride sulfureux, oxydes d'azote) et les véhicules à moteur (90% du monoxyde de carbone et 80% des oxydes d'azote). Tout à fait dans la note des mesures particulières de moins grande envergure effectuées dans les principales villes de Suisse, où l'on constate depuis plusieurs années l'existence de rues et de carrefours littéralement sinistrés (à Lausanne, les rapports circonstanciés du Service d'hygiène font les gros titres au moment de leur parution, puis s'effacent très rapidement dans l'oubli).

Le coût social, médical de cette pollution en constante augmentation devrait évidemment entrer en ligne de compte dans la réflexion cruciale sur l'avenir des transports publics urbains et péri-urbains, remise à l'honneur par les expériences d'abonnements «écologiques», type bâlois.

LA CHARGE DES PENDULAIRES

Faut-il rappeler la donnée principale du problème? Est en cause ici l'explosion du trafic automobile dit «pendulaire», ces personnes qui utilisent quotidiennement leur voiture pour se rendre à leur lieu de travail (d'étude). Le moins qu'on puisse dire est que, pendant cette dernière décennie, rien n'a pu dissuader ces gens-là d'utiliser de plus en plus la route, jour après jour, pour rejoindre les agglomérations qui restent le siège de leur activité principale.

Rappel de quelques chiffres: de 1970 à 1980, c'est bien la voiture individuelle qui a été le moyen de

transport préféré des pendulaires, au point que la part des «conducteurs» a augmenté de 6,6% en dix ans pour atteindre 29,6% (1 059 000 personnes), le pourcentage des «passagers» étant lui aussi en hausse (+ 2,2%) pendant cette période — avec un recul parallèle ou une stagnation de tous les autres moyens de déplacement, et en particulier de la marche à pied (− 9,7%).

Une idée de la pollution provoquée par ce type de trafic? «Chaque conducteur parcourt en moyenne une distance de 25,4 km, ce qui représente pour l'ensemble de ces conducteurs plus de 25 millions de km par jour — une distance à peine concevable équivalent environ à 625 fois le tour de la terre ou 30 voyages aller-retour à la lune! Et ce, moyennant une consommation quotidienne d'essence d'un total de quelque 18 875 millions de litres (pour 7,5 l/km), soit 25 wagons-citernes CFF à 4 axes.» Voilà les données qu'il faut avoir en mémoire lorsque l'on soupèse les investissements indispensables pour rendre les transports publics compétitifs et attractifs...

Et cela sans insister sur un autre «coût» des pendulaires pour la collectivité: celle qui s'exprime par

une occupation de l'espace et du sol dévorante. Encore quelques données chiffrées: «Selon les normes de l'Union des professionnels de la route, une place de parc pour voiture de tourisme implique — y compris la surface pour les manœuvres — une superficie de 25 m². Pour satisfaire en la matière aux besoins de près d'un million de pendulaires conducteurs, il faut donc une surface en places de parc de 25 millions de m²; cela correspond en d'autres termes à une surface supérieure à celle du lac de Morat ou au quart environ de la surface totale des cultures maraîchères en Suisse; or, sur 2500 ha, l'agriculture suisse récolte actuellement une moyenne de 12 500 tonnes de froment ou de 100 000 tonnes de pommes de terre. Par ailleurs, selon les experts, la surface nécessaire à une voiture de tourisme s'élève — dans le trafic normal — à quelque 60 m²; pour l'ensemble des banlieusards utilisant leur voiture pour se rendre à leur lieu de travail (étude), cela fait ainsi 60 km² de routes; si l'on part d'une largeur de route moyenne de 10 mètres, la surface requise représente donc quelque 6000 km de route.» (H. Leuzinger, dans le bulletin d'information de l'Aménagement du territoire, 4/84.)

EN BREF

Les trois éditions du «Touring» ont changé d'imprimeurs au début de l'année. Depuis 1985 aussi, Publicitas gère la partie publicitaire de ces trois journaux. Doit-on s'étonner ou trouver tout à fait normal que les trois imprimeries qui produisent «Touring» appartiennent majoritairement ou dans une forte proportion à Publicitas? Ces imprimeries: Zollikofer AG à Saint-Gall, Basler Zeitung AG à Bâle et SA de la «Tribune de Genève».

* * *

Quelques mots encore à propos de Druey, radical vaudois d'autrefois. Sa proposition de droit au travail (DP 757 et 758) lui valut d'être accusé de communisme, comme le relate Ernest Deriaz dans un livre paru en 1920. C'est ainsi qu'on fit courir le

bruit que le Conseil d'Etat (vaudois — Réd.) entretenait 600 communistes bavares pour imposer cette doctrine au canton. Ernest Deriaz ajoute dans une note de bas de page: «Personne ne s'aviserait de faire de Montesquieu un communiste ou un socialiste dans le sens actuel du mot; pourtant on peut lire dans *L'Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. 29: «Il — un Etat bien policé — donne aux uns les travaux dont ils sont capables; il enseigne les autres à travailler, ce qui fait déjà un travail.» Que reste-t-il du «moins d'Etat», slogan fort à la mode?

* * *

«Media Trend», publication trimestrielle de langue allemande, inaugurera une partie française dans son numéro 4, en mars prochain, par une interview de Jean-Claude Nicole, centrée surtout sur Telsat.

MOTS DE PASSE

USA à la une

Si Reagan le permet, en Suisse on pourra encore pisser dans les cors des Alpes en toute liberté.

hb

RENDEZ-VOUS À GENÈVE. RAPPEL.

Moins d'Etat ou nouvelles solidarités

Pendant que le refrain «moins d'Etat» fait courir un frisson nouveau sur le corps rajeuni de la vieille droite, des équipes travaillant hors des critères politiques traditionnels remettent en question, dans le secteur social, médical, l'alliance entre l'Etat et le technicien qui aboutit souvent à faire de l'usager, du malade, du fou, un objet, quand ce n'est pas un alibi.

Pour discuter ensemble de ces entreprises, de leur signification, de leurs difficultés, l'équipe genevoise de «Domaine Public» invite lecteurs et amis à une rencontre avec

Alain Dupont (Trajet)
et

Carole Rapin
(centre de médecine générale des Pâquis)

jeudi 31 janvier, à 20 h. 30,
au Centre universitaire catholique
(rue de Candolle 30).

Un coup de main aux femmes

Egalité des droits entre hommes et femmes: le 14 juin 1981, vous en souvient-il, le peuple et les cantons en inscrivait le principe dans la Constitution. Le nouvel article 4 (alinéa 2) reconnaissait même aux travailleurs et aux travailleuses un «droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale».

Il y a bientôt quatre ans de cela et force est de constater qu'aujourd'hui le niveau des salaires versés aux femmes demeure largement inférieur à celui des salaires versés aux hommes. Il faut du temps pour réajuster les barèmes sans perturber l'économie, dira-t-on... Certes! Mais la permanence des inégalités indique tout de même que le bât blesse plus profondément et que l'existence d'une disposition constitutionnelle nette et directement (sans loi ad hoc) invocable devant les tribunaux ne suffit pas à renverser la vapeur.

Il est vrai que la conjoncture économique, avec la menace de chômage, n'incite pas les travailleuses victimes d'une injustice salariale à aller revendiquer leurs droits, fussent-ils reconnus en toutes lettres dans la Constitution fédérale, devant le juge (un seul cas pendant actuellement, celui d'un groupe d'infirmières zurichoises qui ont dû persévérer jusqu'au Tribunal fédéral pour pouvoir seulement entrer en matière...). Pour ne rien dire de la faiblesse de leur position, en l'absence d'une protection légale efficace contre les licenciements. Bref, tout concourt à la permanence d'inégalités que la Suisse s'honore pourtant d'exclure dans sa Constitution.

LES CONDITIONS PRATIQUES DU PROGRÈS SOCIAL

Il fallait donc aller plus loin que l'acquis constitutionnel et créer les conditions d'un progrès social concret à ce chapitre crucial. C'est à quoi s'est at-

lée la socialiste vaudoise Yvette Jaggi par le biais d'une initiative parlementaire (déposée au National) qui propose d'attaquer le problème sous deux angles bien précis:

1. Tout d'abord, fournir aux juges l'occasion de donner toute sa substance à la garantie constitutionnelle et faciliter en quelque sorte l'accès aux tribunaux sur ce sujet! C'est-à-dire mettre fin à cette situation qui veut que les personnes concernées ne puissent agir en justice que seules, au péril de leur emploi, sans l'appui d'organisations professionnelles ni d'institutions de surveillance. Soit, «reconnaître aux organisations professionnelles, d'employeurs ou de travailleurs, la qualité pour intenter notamment une action en constatation de la discrimination salariale et en cessation de l'inégalité de traitement entre hommes et femmes» (complément à l'article 343 du Code des obligations qui fixe justement la procédure à suivre par la juridiction civile compétente pour statuer sur les litiges relatifs au contrat de travail). C'est toute la question controversée de la «qualité pour agir».

ÉPAULER LES TRAVAILLEUSES

La démonstration d'Yvette Jaggi: «La reconnaissance de la qualité pour agir des associations est, on le sait — et on l'admet aussi désormais — une condition pratiquement nécessaire pour l'assistance aux intéressés qui n'oseraient pas agir individuellement, soit pour faire valoir l'intérêt public (en matière de protection de la nature et du paysage, ou de l'environnement), soit pour ouvrir action dans leur propre intérêt. On l'a bien vu en matière de concurrence déloyale. Bien que la doctrine ait admis que les consommateurs individuels peuvent agir en leur qualité de «clients atteints dans leurs intérêts matériels par un acte de concurrence déloyale» (Loi sur la concurrence déloyale, art. 2, al. 2), aucune action n'a été intentée par eux en quarante ans. Et même la qualité pour agir attribuée par certains auteurs aux organisations de consommateurs par analogie avec celle reconnue par la

loi aux «associations professionnelles et économiques» n'a donné lieu à aucune jurisprudence. D'où la reconnaissance formelle faite au titre de la protection des consommateurs, par le nouvel article 31^{sexies} de la Constitution fédérale.»

A noter qu'en droit du travail, où cette question fait l'objet de toute une jurisprudence, il est admis que les organisations professionnelles doivent, parmi d'autres conditions, prévoir dans leurs statuts qu'elles peuvent se charger de défendre les intérêts matériels de leurs membres.

TÂCHES CANTONALES

2. Charger les cantons d'instituer des organismes de droit public investis d'une série de tâches tendant à favoriser l'application du principe de l'égalité des salaires entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale (des commissions ou instances existantes pourraient bien sûr être chargées de ces nouvelles tâches).

Ces organismes auraient une triple fonction:

— de *surveillance*: observer l'application du principe de l'égalité des salaires entre hommes et femmes dans les entreprises privées, ainsi que dans les administrations et les entreprises publiques; seul un organisme de droit public peut avoir la vue générale nécessaire à une appréciation des progrès dans l'application du principe, respectivement à une mise en évidence des discriminations apparentes et surtout cachées;

— d'*information*: communiquer les observations recueillies et les remarques qu'elles ont pu inspirer (des rapports sur l'évolution cantonale des salaires féminins complèteraient utilement les enquêtes annuelles de l'Ofiamt sur les salaires et traitements);

— de *saisine*: à titre subsidiaire, dans le cas où les organisations professionnelles ayant qualité pour agir ne l'auraient pas fait, l'organisme cantonal pourrait saisir les juridictions compétentes pour juger de litiges concernant des discriminations salariales entre hommes et femmes.

Des économies contre l'Etat de droit

Paolo Bernasconi, le procureur démissionnaire du Sottoceneri, lance une mise en garde: la volonté d'économies budgétaires ne doit pas mettre en péril l'Etat de droit.

Cet avertissement n'est pas seulement valable pour l'administration de la justice, de plus en plus désarmée face à la criminalité économique de haut vol, qui se joue à la fois des frontières et des règles applicables au commun des mortels.

Il concerne également les multiples interventions de l'Etat. Une politique efficace de protection de l'environnement, par exemple, ne s'épuise pas dans l'édiction d'une loi et d'ordonnances, si bien rédigées soient-elles; elle exige des services compétents, capables de tenir tête aux experts de l'économie privée, et un équipement de qualité; sans quoi, la protection de l'environnement ne resterait qu'un slogan pour campagnes électorales.

On sait, autre exemple, à quelles aberrations a abouti le manque de fonctionnaires pour appliquer la loi sur l'asile: accumulation des dossiers et attente interminable des candidats à l'asile en quête d'une réponse.

Une volonté d'économies aveugle peut aussi conduire à des inégalités de traitement choquantes; par manque de moyens, on ne contrôle plus qu'occasionnellement le respect des dispositions légales; ce qui est réprimé ici et maintenant peut être commis impunément là et plus tard.

En matière de politique sociale, la suppression globale de subventions peut engendrer des situations particulières douloureuses qui contredisent ouvertement les objectifs proclamés.

A l'occasion des «exploits» de la jeunesse zurichoise et des manifestations explosives de quelques groupes extrémistes, on a beaucoup brandi le respect de l'Etat de droit, condition nécessaire de la démocratie. Les législatifs fédéral, cantonaux et communaux sont-ils conscients que leurs efforts

pour gérer plus économiquement les collectivités publiques, s'ils sont mal concrétisés, sont plus dangereux à terme, pour l'Etat de droit, que les coups d'éclat de quelques jeunes en colère? Quand la loi n'est plus qu'un texte poussiéreux dont chacun sait qu'il n'est guère pris au sérieux, la communauté se disloque et vient le temps du chacun pour soi.

LES «AFFAIRES» TESSINOISES

Petite liste des affaires bancaires au Tessin selon la «Schweizerische Handelszeitung» (10.1.85):

- Banca Vallugano, 1971, trou de 35 millions;
- Lloyd's Bank, 1974, succursale de Lugano, pertes de 50 millions de livres;
- Weisscredit-Bank Lugano, 1977, pertes de 220 millions;
- Crédit Suisse, succursale de Chiasso, 1977, perte de 1,3 milliard de francs;
- Divers établissements perdent, en 1974, environ 130 millions du fait du financier Ambrosio.
- Des employés de diverses banques sont arrêtés en 1984 pour opérations illicites, le tout portant sur des millions (Gotthard Bank 7 millions, Banque Corner 1,8 million, Banca della Svizzera Italiana, d'une part 5 millions, d'autre part probablement 30 millions).

INDUSTRIE DES MACHINES

Blocage et ornières

Si l'on en croit les comptes rendus de presse (entre autres: «Journal de Genève» du 18 janvier), l'industrie suisse des machines est préoccupée par les effets du blocage du personnel dans les écoles polytechniques fédérales. Alors que dans les secteurs de la construction mécanique, de l'électrochimie, des matériaux, de l'informatique et de la microtechnique, le nombre des étudiants a considé-

ablement augmenté au cours de la dernière décennie, l'évolution du corps enseignant n'a pas suivi — depuis 1974, les polytechnicums, tout comme l'administration fédérale, sont soumis au blocage des effectifs, équilibre budgétaire oblige.

Vous pensez donc que la Société suisse des constructeurs de machines préconise un assouplissement de ce blocage qui menace d'asphyxier la formation technique supérieure et la recherche fondamentale, qu'elle est consciente du fait que la Suisse dépend en grande partie de sa matière grise... Eh bien non! Ces constructeurs de machines n'ont pas l'habitude de quitter des yeux leurs ornières: d'accord pour le blocage des effectifs du personnel, mais suggestion de transférer des postes des disciplines bien dotées, comme la chimie, l'agriculture, la sylviculture et les mathématiques, vers celles qui présentent un intérêt direct pour la métallurgie.

Après les mesures d'économies linéaires, sans souci d'un quelconque choix politique, voici venir les programmes d'études et les affectations budgétaires des hautes écoles au gré des besoins conjoncturels des branches économiques? On pourrait aussi essayer le tirage au sort.

PRÉCISION

Précisons! DP 757: nous écrivions, à propos de Farner et du Crédit Suisse, que ce dernier avait confié son «information» en Suisse romande au Centre d'information, de publicité et de relations publiques (CIPR), qui a notamment sorti un beau classeur «A la découverte de la banque»... Le CIPR nous écrit que «cette très importante banque» ne lui a pas confié son information; qu'il s'agissait «d'un mandat ponctuel d'adaptation en français d'un ouvrage de vulgarisation bancaire»; que ce mandat entrepris en juin 1980 est terminé depuis juin 1982. Dont acte. Et tant pis pour le CIPR! Deux ans pour une «adaptation» en français: la collaboration s'annonçait fructueuse.

Le ménage hospitalier romand

Ce n'est pas seulement dans les hôpitaux qu'il faut chercher à freiner les coûts de la santé. Le problème est beaucoup plus complexe que cela — et nos lecteurs le savent bien, qui suivent dans ces colonnes, depuis des années, les analyses de Pierre Gilliard. Mais tout de même: les dépenses hospitalières, leur évolution, sont un bon révélateur de l'ampleur du mal. D'où l'intérêt des chiffres que

publient régulièrement les caisses-maladie sur l'état de leurs relations avec les médecins et les hôpitaux (avec une réserve importante: les tarifs sont une chose, une autre la manière de les appliquer!).

Pour l'année qui s'ouvre, un diagnostic encourageant: les taxes hospitalières ont augmenté moins fortement qu'en 1984. Dans plusieurs cantons (AG, BL, GR, JU, NW, OW, SG, SH, SZ, ZG et ZH), elles sont restées inchangées; une hausse est intervenue dans le reste de la Suisse (pas de décision en Valais): AI, BE, BS, FR, GE, GL, LU, NE, SO, TG, TI, UR et VD.

Ci-dessous, sans commentaires, l'évolution, dès

1981, pour les cantons romands, des forfaits complets valables dès le 1^{er} janvier pour les habitants du canton en division commune (les participations aux frais de pension à charge de l'assuré ou de son assurance complémentaire sont comprises dans le forfait complet) — rappel du renchérissement annuel moyen: 1981, 6,5%; 1982, 5,7%; 1983, 2,9%; 1^{er} semestre 1984, 3,0%:

Canton	Hôpital	1981	1982	1983	1984	1985
VD	Hôpitaux généraux	188.-	206.-	203.- + 415.15 ¹	203.- + 415.15 ¹	234.20 + 458.85 ¹
	Cliniques psychiatriques	111.-	122.-	138.-	141.50	152.65
VS	Brigue	183.-	210.-	222.-	222.-	} vacant
	Martigny	181.-	199.-	240.-	250.-	
	Monthey	170.-	200.-	230.-	230.-	
	Sierre	210.-	235.-	262.-	262.-	
	Sion (Hôpital rég.)	217.-	235.-	268.-	268.-	
	Sion (clinique)	172.-	192.-	203.-	211.-	
	Viège	150.-	177.-	200.-	200.-	
	Clin. psych. Monthey	80.-	94.-	94.-	105.-	
JU	Delémont	150.- 1.7	173.-	173.-	189.-	189.-
	Porrentruy	150.- 1.7	175.-	175.-	189.-	189.-
	Saignelégier	85.- 1.7	107.-	107.-	136.-	136.-
FR	Fribourg	150.-	165.-	165.-	180.-	185.-
GE	Hôpital cantonal	95.-	100.-	125.-	150.-	165.-
	Hôpital de gériatrie	85.-	90.-	115.-	120.-	130.-
	Clin. psychiatrique	95.-	100.-	115.-	130.-	140.-
NE	Hôpitaux généraux	126.- 1.11	136.- ²	153.-	173.-	188.-
	Clin. psychiatriques	57.-	67.- ²	72.-	78.-	81.-

¹ Forfait pour prestations médicales (n'est facturé qu'une seule fois, au début du séjour hospitalier).

² Au 1^{er} novembre.

10^e RÉVISION DE L'AVS

La non-solution radicale

Le Parti radical-démocratique consacre la dernière livraison de sa «revue politique» à la 10^e révision de l'AVS. Cela donne au total une quinzaine de «contributions à la discussion», dont quatre concernent plus spécialement les «postulats féminins» que ladite révision devrait enfin réaliser.

Que nos sœurs se calment: les chances d'instituer l'égalité des droits dans la prévoyance-vieillesse semblent bien minces, vu le climat de résignation quasi générale et l'adhésion itou au primat de la stabilisation du coût de l'assurance sociale. On voudrait bien, mais, vous comprenez...

On a compris. Et à lire la revue du PRD, on se demande si H.R. Leuenberger, secrétaire général du parti, croit lui-même une minute au vœu qu'il exprime dans son éditorial: sortir enfin de l'impasse, relancer le débat, et partir à la recherche d'une solution praticable. Et si, en prime, elle pouvait paraître acceptable sur le plan des principes, ce serait tant mieux; mais la politique, surtout quand elle est radicale, ne laisse pas trop de place au rêve.

PARTIS

La culture ne paie pas

La revue trimestrielle «Repères» (10) a consulté les partis de six cantons romands sur la culture. Au total, quarante-cinq questionnaires sont partis et onze réponses sont rentrées (avec au surplus six «excuses»). Analysons les résultats bruts, sur le plan quantitatif:

1. Partis implantés dans les six cantons en question:

Parti socialiste: 4 réponses, 2 excuses.

Parti radical: 1 excuse.

2. Partis présents dans cinq cantons:

Parti démocrate chrétien: 2 réponses, 1 excuse.

3. Partis en activité dans quatre cantons:

Parti suisse du travail: 2 réponses, 1 excuse.

Parti libéral: 1 réponse, 1 excuse.

4. Partis implantés dans trois cantons:

Parti socialiste ouvrier: 1 réponse.

Union démocratique du Centre: pas de réponse.

Alliance des indépendants: pas de réponse.

Autres partis cantonaux:

Alternative démocratique (VD): 1 réponse; Parti chrétien social (FR), Vigilance (GE), Parti radical réformiste, Combat socialiste, Parti chrétien social indépendant (tous trois JU), Mouvement indépendant-démocratique, Mouvement social indépendant, Parti chrétien social indépendant (tous trois VS), Mouvement pour la protection de l'environnement, Parti social-libéral des fédéralistes européens (tous deux VD), pas de réponse.

Pas de mauvaise plaisanterie, la culture n'est pas rentable, donc pas «intéressante». Punkt schluss.

rumeurs récentes, n'ont manifestement pas soutenu les insurgés afghans; ni les Chinois — pas le plus petit Chinois signalé dans les montagnes de l'Afghanistan, alors qu'ils étaient un million à voler au secours de la Corée du Nord; ni les Occidentaux — on n'a pas entendu parler du moindre «Exocet», du moindre hélicoptère, de la moindre arme lourde... (et l'on n'a pas entendu parler non plus du moindre mouvement d'*Aide à l'Afghanistan* envoyant là-bas ne serait-ce que des médicaments — quand je pense que pendant des années, j'ai fait partie de l'*Aide au Vietnam*, et je crois que si c'était à refaire, je le referais, mais il m'arrive pourtant de me demander...).

Une dernière chance: il paraît que Youri Povarnitsyne a le droit de recourir... Qu'un mouvement unanime de l'opinion se dessine; qu'on fasse comprendre à Berne que nous ne voulons pas laisser faire; que nous n'entendons pas laisser ce pays, notre pays, mourir spirituellement. Que nous distinguons encore entre la Confédération helvétique et une SA, une GMBH, ou dans le meilleur des cas une Société de secours mutuels.

* * *

A propos de réfugiés, avez-vous lu *La Ligne du Destin* — *Ecrits concentrationnaires*, de Pierre Katz (Editions de l'Aire)? Six textes: *Tours, Poznan, Auschwitz, Division IV, Retour à Bergen-Belsen I; Moi, Juif — Retour à Bergen-Belsen II*. Pierre Katz, à l'âge de quatre ans, a connu le camp de concentration, après que son père eût été abattu par les nazis. Il est l'un des 1500 Juifs qui ont trouvé asile en Suisse et qui ont ainsi échappé à la mort. Il témoigne. Son livre a le même défaut que ses interventions, au cours de réunions d'écrivains qui lisent leurs textes: ce qui a été lu *avant*, et qui était parfois de grande qualité; ce qui est lu *après*, et qui est parfois de grande qualité — semble irrémédiablement futile, de la «littérature», sans plus. Si vous supportez de vous assombrir considérablement, vous aurez lu quelques pages majeures de notre temps.

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une ignominie

Triste usque ad mortem... C'est du Virgile; cela veut dire: «Triste jusqu'à la mort.»

Ainsi donc, nos plus hautes autorités ont décidé de refuser la demande d'asile formulée par Youri Povarnitsyne, ancien soldat soviétique évadé d'Afghanistan et réfugié en Suisse... Sous prétexte qu'il n'était pas un réfugié «politique», mais un déserteur!

Ce n'est plus le temps de mâcher ses mots: *ceci est une ignominie*.

Oh, je sais: M. Rothmund, de sinistre mémoire, estimait de même que les Juifs n'étaient pas des réfugiés politiques. Je sais aussi qu'en 1945, nous

avons livré à l'URSS un certain nombre de soldats russes, les envoyant ainsi à la mort. Dans le premier cas, M. Rothmund pouvait tout de même plaider les circonstances atténuantes: l'ignorance où il se trouvait de la durée de la guerre pouvait lui faire croire que «la barque était pleine». Et dans le second cas, les responsables pouvaient arguer du fait qu'il y avait une forte pression soviétique; et puis qu'ils ignoraient l'existence des goulags...

Aujourd'hui, rien de semblable: c'est en pleine connaissance de cause que nos autorités prennent (ou prétendent prendre) une mesure qui unit l'abjection à la stupidité.

En même temps, ce que je crois avoir écrit ici-même se vérifie: en fait personne — je dis bien: personne — ne désapprouve l'intervention soviétique en Afghanistan. Sinon pour la montre, pour la façade. Ni les Américains, qui malgré certaines

Gilbert Coutau contre les cantons romands

Le refus du Conseil national de ratifier l'avenant à la convention franco-suisse destinée à éviter les doubles impositions, refus qui rend caduc l'accord sur l'imposition équitable des frontaliers (voir DP 757) a vu le libéral genevois Gilbert Coutau, secrétaire de la Société pour le développement de l'économie suisse, monter à la tribune pour justifier le «non».

Que cette position coïncide avec celle des banquiers privés de Genève, sortis pour une fois de leur(s) réserve(s), rien qui surprenne. En revanche, étonne le mépris des intérêts des autres cantons romands, avec lesquels Genève a, aussi, une frontière commune, de six kilomètres, il est vrai.

Il ne s'agit pas simplement d'une affaire de millions, encore que les huit à dix millions que devraient se répartir Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud, ne sont pas négligeables. L'enjeu est celui d'une solidarité romande.

Genève, dans ses rapports avec les frontaliers, jouit d'une situation exceptionnelle, pour des raisons historiques, ayant su en 1935 et en 1973 définir ses intérêts de capitale régionale.

On peut l'expliquer, même sans chiffres, par comparaison avec le statut qui serait celui des autres cantons limitrophes de la France (si le Conseil des Etats remet le train sur rails).

Situation genevoise: imposition au lieu de travail des frontaliers. Genève restitue 3,5% de la masse salariale brute aux collectivités locales françaises. Situation future des autres cantons: l'Etat français impose au lieu de domicile et restitue 4,5% aux cantons frontaliers qui décideront, eux, souverainement, d'une répartition avec les communes concernées (par exemple Vaud: 50% - 50%).

Dans un cas, deux partenaires: canton (Genève) et collectivités locales françaises qui sont ainsi «de facto» assimilées à des communes genevoises.

Dans l'autre cas, trois partenaires: Etat français, Etat cantonal, communes.

Dans les négociations avec la France, les cantons frontaliers et notamment les Romands s'étaient mis d'accord sur une ligne commune: veiller, en discutant le réaménagement, à ce que la situation spécifique de Genève ne soit pas remise en cause. Cette politique tenait compte de la géographie et de la solidarité.

Robert Ducret, attentif aux intérêts de Genève, avait compris qu'il était essentiel pour son canton que ce cas particulier, Sonderfall Genève, soit reconnu aussi par les autres cantons.

Mais cette reconnaissance d'une situation spécifique, qui se compte, si l'on parle à nouveau chiffres, en dizaines de millions — divisez le rendement d'une masse salariale brute de 600 millions par trois ou par deux: la différence, c'est le bénéfice de l'Etat genevois — cette reconnaissance implicite par les autres cantons du statut genevois exigeait qu'ils connaissent, eux, une pratique fiscale satisfaisante. Genève ne serait plus considérée comme privilégiée à Vallorbe, La Chaux-de-Fonds et Porrentruy, si un accord raisonnable était passé avec la France.

Tel était l'enjeu, tel est toujours l'enjeu de cet accord.

On dira qu'il y a d'autres aspects de la convention... et la pratique des douanes françaises!

Sur ce point, deux remarques.

La commission du National ne peut pas exiger du Gouvernement français des précisions d'interprétation, par exemple — et c'était judicieux de le demander — sur la notion de «foyer permanent», obtenir ces précisions, publiées finalement dans un «message» complémentaire du Conseil fédéral, puis laisser entendre que ces interprétations, sous la signature du ministre Jacques Delors (aujourd'hui président de la Commission exécutive de la Communauté européenne), sont sans portée!

La bonne foi est la base des relations entre Etats. Il est d'autant plus important de le rappeler que cet

accord a été l'occasion d'un déchaînement franco-phobe, «Skandalöse Konzessionen» («Finanz und Wirtschaft», 15.6.1983), «Ganz einfach kapituliert» («Aargauer Tagblatt», 18.6.1983). L'intérêt de la Suisse romande est de maintenir la qualité de nos relations avec la France et non pas de monter à la même tribune que ceux qui mangent du Welsch.

Restent les abus des douanes françaises. C'est un autre sujet. Il est certain qu'on ne les combattra pas par des refus de tout accord, mais par un tissu serré de relations régionales.

La question donc: où est l'intérêt de Genève? Dans le point de vue des banquiers privés, ou dans le jeu des bonnes relations romandes et régionales?

A. G.

POINT DE VUE

Chaîne du Bonheur et autres chaînes

Sauf erreur, à Caritas après le Biafra, demeureraient quelques millions en banque: pour le Biafra. Très probable qu'il en est de même, actuellement, en bien des mouvements.

Généralement, on n'a qu'une tête et deux bras et, précisément, qui trop embrasse mal étirent. Je propose la création d'un mouvement nouveau, très sûr dans ses personnel, moyens, honnêteté, ferveur et modestie de ses propres prélèvements (salaires notamment), qui soit le ramasseur du surplus des autres. L'ONU et la grande truanderie en tête, millions de millions. Le ramassage une fois fait, il s'attacherait à l'étude et à la réalisation immédiate d'opérations de secours dont les autres mouvements (sources de son argent) ont démontré qu'ils sont incapables de les mener vraiment à chef. Faute de pouvoir plus qu'ils ne peuvent.

Edm. K.